



COMMUNE DE SAINT-AMBREUIL

Compte rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2017 – 19 h

Présents : François DUPARAY, Suzanne D'ALESSIO, Jean-Paul GUYOT, Sébastien SERVY, Jean-Paul LERNOU, Patrick DAVID, Catherine JAHANNOT, Jeanne MORANVAL-VINCENT, Jérémy PAPILLOT, Cédric GIRARD, Jocelyne THOMAS, Nathalie GUENEAU.

Absent(e)s : Anne-Laure MERLIN, Tony PLASSARD

Secrétaire de séance : Jocelyne THOMAS

Le précédent compte rendu du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

1) **Délibération création d'un poste permanent d'agent de maîtrise – Changement du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
DÉCIDE de créer un poste permanent d'agent de maîtrise.

2) **Décision modificative n° 4 – Correction des dépassements de crédits aux comptes Emprunts 1641 et Intérêts 66111**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de procéder à une correction des dépassements de crédits des lignes comptables 1641 (emprunts en cours) et 66111 (intérêts réglés à l'échéance).

Le Conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré :

DECIDE **D'APPROUVER** la décision modificative n° 4 suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : dépenses imprévues	- 4682,83		
1641 (16) : Emprunts en euros	4682,83		
	0.00		
Total Dépenses	0.00	Total Recettes	0.00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61521 (011) : Terrains	-525,26		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	525,26		
	0.00		
Total Dépenses	0.00	Total Recettes	0.00

3) Délibération fixant les orientations en matière de formation des élus

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est amené à se prononcer, dans les trois mois de son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation des conseillers municipaux.

4) Décision du Maire fixant le montant de la Redevance pour Occupation du Domaine Public des réseaux routiers pour ORANGE (RODP)

Monsieur le Maire rappelle les modalités de contributions versées par ORANGE pour l'occupation du domaine public par ses installations, et le principe de reversement intégral de cette redevance au SYDESL (SYndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire), qui se charge de la construction des lignes et réseaux.

Calcul pour l'exercice 2017 :

ARTERES

Artères du domaine public routier :

En souterrain : $38,05 \text{ €} \times 5,170 = 196,72 \text{ €}$

En aérien : $50,74 \text{ €} \times 8,667 = 439,76 \text{ €}$

AUTRES INSTALLATIONS

Armoire + borne pavillonnaire : $25,37 \text{ €} \times 0,65 = 16,49 \text{ €}$

SOIT UN TOTAL DE REDEVANCE DE /

$196,72 + 439,76 + 16,49 = 652,97 \text{ €}$ qui sera reversé au Sydesl en 2018.

La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.

La commune versera au SYDESL au titre de l'exercice 2017, une somme de :

649,03 € équivalente au produit total de la RODP perçue auprès des opérateurs de télécommunication au cours de l'année 2016.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE** le reversement de cette redevance au SYDESL.

QUESTIONS DIVERSES

- a) **Contrats CAE** : Le gouvernement a mis fin aux contrats CAE, cette décision de l'État concerne le contrat de Michel Volland, employé aux services techniques.

Un courrier a été fait au préfet pour l'informer de la nécessité pour la mairie de continuer à bénéficier des services de cette personne, dont le travail s'avère utile pour la commune, dans le cadre d'un CAE. En effet, l'État nous charge de plus en plus de travaux, en particulier dans le domaine de l'assainissement, et la présence d'un employé supplémentaire s'avère désormais indispensable.

- b) **Route de la Ferté** : Vu le projet de rénovation de la route de la Ferté, la commission voirie se réunira dans les semaines à venir.
- c) **Cimetière** : Suite à un courrier d'un concitoyen se plaignant de dégâts des eaux sur la tombe de sa famille, la commission cimetière va se rendre sur place pour étudier la situation.

- d) **Assurance** : Monsieur GUYOT a fait un comparatif entre diverses assurances pour la commune (dommages aux biens, catastrophes naturelles, accidents corporels, protection juridiques et véhicules) – Le choix du prochain assureur sera décidé au prochain conseil.
- e) **RPQS 2016** : Monsieur le Maire fait le rapport du RPQS 2016 (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service des eaux) de Chalon Sud-Ouest. Ce rapport est consultable en mairie.
- f) **Salle polyvalente** : Il convient de réfléchir à un nouveau règlement intérieur et d'affiner les tarifs. Une demande de devis a été faite pour un évier supplémentaire, deux armoires, une étuve, un réfrigérateur, un chariot et un aspirateur.
- g) **Travaux d'automne** : Monsieur le Maire propose d'acheter un aspirateur à feuilles.

RAPPEL

Les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

- *Vidange du taillis et des petites futaies : 31/10/2017*
- *façonnage et vidange des houppiers : 31/10/2018*

Affouages : la date limite d'inscription en mairie est fixée au 20 octobre 2017 à 17 heures

